

SAINT-HONORE CONVERTIBLES

FONDS COMMUN DE PLACEMENT
CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

PROSPECTUS SIMPLIFIE



PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A. STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

<u>Dénomination</u>	: SAINT-HONORE CONVERTIBLES
<u>Forme juridique</u>	: Fonds Commun de Placement de droit français
<u>Société de gestion</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT
<u>Déléataire de la gestion administrative</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD INVESTORS ASSISTANCE
<u>Déléataire de la gestion comptable</u>	: CACEIS FASTNET
<u>Durée d'existence prévue</u>	: 99 ans à compter de la création du FCP
<u>Dépositaire</u>	: LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
<u>Commissaire aux Comptes</u>	: K.P.M.G. S.A.
<u>Commercialisateur</u>	: EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

➤ **Classification :**

Diversifiée

➤ **Objectif de Gestion :**

Le FCP a pour objectif la valorisation de ses actifs à moyen terme (3 à 5 ans). L'actif du FCP est essentiellement mais non exclusivement investi en obligations convertibles ou échangeables de la zone euro. Le FCP recherche l'optimisation du couple performance/risque sur la période indiquée, en diversifiant ses sources de gain : sous-jacent, secteur, coupon, émetteur, taux, devise, via une analyse systématique des différentes expositions.

➤ **Indicateur de référence :**

Le FCP n'a pas d'indicateur de référence. Toutefois, à titre d'information, la performance du FCP pourra être comparée à l'indice Exane ECI euro, exprimé coupons nets réinvestis, qui est représentatif de la composition et de la liquidité du marché des obligations convertibles en actions de la zone euro. Cet indice est publié par Exane et disponible sur www.exane.com.

➤ **Stratégie d'investissement :**

La société opérera une gestion active d'obligations convertibles et obligations échangeables en titres de la zone Euro. Le fonds est investi sur ces supports à 60% au minimum.

Le processus d'investissement combine une approche obligataire globale et une sélection d'actions (stock-picking). Dans ce cadre, nous sélectionnons les obligations convertibles telles, que 80% de l'actif du fonds au moins sera constitué de signatures « investment grade » ou équivalentes. Les éléments prioritaires de la sélection sont la capacité à générer de l'autofinancement et l'accélération de la croissance des résultats. Le portefeuille sera géré en arbitrants les obligations convertibles ou échangeables ayant évoluées vers un comportement actions en faveur d'obligations moins sensibles.

A titre accessoire, le fonds peut être investi en obligations convertibles synthétiques, warrants, bons de souscription et autre obligation à caractère action de toute nature. Les titres en portefeuille pourront être libellés dans une devise autre que l'Euro. Toutefois, le risque de change ne dépassera pas 20 % de l'actif.

Pour gérer sa trésorerie, le fonds pourra recourir dans la limite de 25% de l'actif net à des emprunts d'espèces, des prises en pensions ou des titres de créances ou obligations libellés en Euro. Le FCP dans le même but pourra avoir recours à des O.P.C.V.M monétaires dans la limite de 10% de l'actif net.

➤ **Profil de risque :**

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Risques principaux :

· Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le fonds ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants

· Risque de taux :

En détenant des titres de créances et du marché monétaire, le F.C.P. est exposés aux effets des variations des taux d'intérêt. Ce risque se définit comme suit : une hausse des taux d'intérêt entraîne un recul de la valeur en capital des obligations et donc une baisse de la valeur liquidative du fonds. La sensibilité du F.C.P. est comprise entre 1 et 8.

· Risque de crédit :

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements.

La valorisation des obligations convertibles est affectée par la qualité de la signature de son émetteur, au même titre qu'une obligation privée. Il en résulte des variations de la valeur en capital des obligations en fonction de l'appréciation par le marché de la solidité financière des émetteurs. 80% de l'actif du fonds au moins sera constitué de signatures « investment grade » ou équivalentes. Ces défaillances peuvent également avoir un impact sur les valeurs des émetteurs en question.

· Risque de perte en capital :

L'O.P.C.V.M. ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué

Autres Risques :

· Risque actions :

Les variations des marchés actions ainsi que les variations des marchés des obligations convertibles dont l'évolution est en partie corrélée à celle des actions des sous-jacents, peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur la performance de la valeur liquidative du FCP.

L'exposition au risque action liée à la détention d'obligations convertibles est généralement comprise entre 25% et 45% de l'actif net du FCP. Cette exposition pourra toutefois varier dans une fourchette comprise entre 10% et 60% de l'actif net.

· Risque de change :

Le capital peut être exposé aux risques de change dans le cas où les titres ou investissements le composant sont libellés dans une autre devise que celui du FCP.

Le risque de change correspond au risque de perte en capital lorsqu'un investissement est réalisé dans une monnaie hors euro et que celle-ci se déprécie face à l'euro sur le marché des changes.

A titre accessoire, le FCP peut être exposé au risque de contrepartie lié à l'utilisation des instruments dérivés et au risque de liquidité.

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le Fonds figure dans la note détaillée.

➤ **Garantie ou protection :**

Néant.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Les parts A et E sont destinées à tous souscripteurs.

Les parts E sont plus particulièrement destinées à être commercialisées par des distributeurs sélectionnés à cet effet par la Société de Gestion.

Les parts « I » et « R » sont destinées aux personnes morales, en mesure de souscrire 500 000 Euros lors de la souscription initiale.

Montant minimum de souscription initiale :

- Parts « A » et « E » : 1 part
- Parts « I » et « R » : 500.000 €

Ce FCP s'adresse plus particulièrement à des investisseurs souhaitant utiliser cet O.P.C.V.M. pour la valorisation de l'épargne par le biais d'une gestion indirecte utilisant des supports intervenants sur des marchés diversifiés, comme les actions ou les obligations.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce F.C.P. dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, il est recommandé au porteur de s'enquérir des conseils d'un professionnel, afin de diversifier ses placements et de déterminer la proportion du portefeuille financier ou de son patrimoine à investir dans ce F.C.P. au regard plus spécifiquement de la durée de placement recommandée et de l'exposition aux risques précitée, de son patrimoine personnel, de ses besoins, de ses objectifs propres. En tout état de cause, il est impératif pour tout porteur de diversifier suffisamment son portefeuille pour ne pas être exposé uniquement aux risques de ce F.C.P.

- . Durée de placement minimum recommandée : 2 ans.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

➤ **Frais et commissions :**

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'O.P.C.V.M. servent à compenser les frais supportés par l'O.P.C.V.M. pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<i>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</i>	<i>Assiette</i>	<i>Taux barème Parts A, E, I et R</i>
Commission de souscription non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x	3 % maximum
Commission de souscription acquise au F.C.P.	Nbre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise au F.C.P.	Valeur Liquidative x	Néant
Commission de rachat acquise au F.C.P.	Nbre de parts	Néant

- Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, taxes locales, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- des commissions de mouvement facturées à l'O.P.C.V.M. ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précisions sur les frais effectivement facturés à l'O.P.C.V.M., se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'O.P.C.V.M.	Assiette	Taux barème			
		Parts A	Parts E	Parts I	Parts R
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement)	Actif net du F.C.P.	1,20 % TTC* maximum	1,50% TTC* maximum	1,00% TTC* maximum	1,05% TTC* maximum
Commission de surperformance (**)	Actif net du F.C.P.	15% de la surperformance par rapport à l'indice Exane ECI (en Euro), coupons nets réinvestis, en cas de performance positive de la valeur liquidative du FCP			Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : Le Dépositaire : entre 0% et 50% La Société de Gestion : entre 50% et 100%	Sur le montant de la transaction	Variable en fonction de l'instrument et plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Par transaction : de 0 à 0,35% maximum + TVA, ▪ Sur encaissement de coupons : de 0 à 5% maximum + TVA 			

* TTC = toutes taxes incluses.

Dans cette activité, la Société de Gestion n'a pas opté pour la TVA.

(**) Commission de surperformance

Des frais de gestion variables seront prélevés au profit de la Société de Gestion selon les modalités suivantes :

- Indicateur de référence : Exane ECI (en Euro), coupons nets réinvestis, dans la devise de comptabilité du Fonds,
- En cas de performance positive de la valeur liquidative du FCP et de l'indicateur de référence, et dès lors que la valeur liquidative du FCP surpasse l'indicateur de référence, une provision de 15% net de taxes sera appliquée sur la surperformance de la valeur liquidative du FCP par rapport à l'indicateur de référence,
- En cas de performance positive de la valeur liquidative du FCP et négative de l'indicateur de référence une provision de 15% net de taxes sera appliquée sur la performance absolue de la valeur liquidative du FCP,
- Les périodes de références s'achèvent sur la dernière VL du mois d'août. La première période s'étend du 1er septembre 2009 au 31 août 2010.
- Les frais de gestion variables feront l'objet d'un provisionnement à chaque calcul de valeur liquidative,
- Cette commission de surperformance est mise en paiement annuellement après la clôture de chaque exercice comptable du FCP.

Aucune commission de surperformance ne sera prise dans l'un des cas suivants :

- La performance du FCP est négative par rapport à la dernière clôture,
- La performance du FCP est inférieure à celle de son indicateur de référence par rapport à la dernière clôture.

Dans le cas de sous-performance, la provision pour commission de surperformance est réajustée par le biais de reprises sur provision plafonnées à hauteur des dotations.

➤ **Régime fiscal :**

- Fiscalité de l'O.P.C.V.M. : Les F.C.P. étant des copropriétés, ils sont exclus de plein droit du champ d'application de l'impôt sur les sociétés et sont dits transparents.
- Éligibilité (P.E.A., D.S.K., etc.) : Néant.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'O.P.C.V.M. peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'O.P.C.V.M.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

➤ **Conditions de souscription et de rachat :**

- Conditions de souscription et de rachat : Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées tous les jours avant 11 heures auprès de LA COMPAGNIE FINANCIÈRE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE et sont exécutées en part ou en millièmes de part pour les parts A, E, I et R sur la base de la valeur liquidative datée du jour même et calculée le jour ouvré suivant.

Le passage d'une catégorie de parts à une autre est considéré fiscalement comme une opération de rachat suivie d'une nouvelle souscription. En conséquence, le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds. En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable.

- Possibilité de limiter les souscriptions de parts :

Le FCP cessera temporairement d'émettre de nouvelles parts le lendemain du jour où son encours dépassera 1.100 millions d'Euros ; il sera alors fermé à toute souscription. Le Fonds recommencera à émettre de nouvelles parts dès que l'encours global repassera en dessous de 1.000 millions d'Euros. Une période de communication d'un mois par voie de presse précèdera cette réouverture à la souscription.

Les porteurs de parts seront informés de toutes les fermetures et réouvertures éventuelles de souscriptions par un communiqué de presse que la société de gestion fera paraître dans un quotidien économique de diffusion nationale.

- Montant minimum de souscription initiale : Parts A et E : 1 part
Parts I et R : 500.000 €
- Adresse de l'organisme désigné pour recevoir les souscriptions et les rachats :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08
- Lieu et mode de publication de la valeur liquidative :
LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08

➤ **Date de clôture de l'exercice :**

Dernier jour de bourse ouvré du mois de mars.

➤ **Affectation des revenus :**

Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

➤ **Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

Chaque jour, à l'exception des jours fériés et des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel de EURONEXT PARIS S.A.).

➤ **Lieu et modalité de publication ou de communication de la valeur liquidative :**

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE
47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

➤ **Devise de libellé des parts ou actions :**

Type de Parts	Code ISIN	Affectation du résultat	Devise
Part A	FR0010204552	Capitalisation	Euro
Part E	FR0010594135	Capitalisation	Euro
Part I	FR0010614586	Capitalisation	Euro
Part R	FR0010777425	Capitalisation	Euro

➤ **Date de création :**

Cet O.P.C.V.M. a été agréé par l'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS le 24 mai 2005. Il a été créé le 21 juillet 2005.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'O.P.C.V.M. et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE

47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75401 PARIS CEDEX 08.

Téléphone : 33 (0) 1 40 17 25 25

Les équipes commerciales de EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT sont à votre disposition pour toute information ou question relative au F.C.P. au siège social de la société.

Département commercial EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT

Siège social : 47 rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 PARIS

Téléphone : 00 33 1 40 17 25 25

e-mail : contact@edram.fr

Télécopie : 00 33 1 40 17 24 42

Site internet : www.edram.fr

En application des articles 314-100, 314-101 et 314-102 du règlement général AMF, le document « Politique de vote » en vigueur, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés sont également disponibles à cette même adresse.

Date de publication du prospectus : 1^{er} juin 2010

Le site de l'A.M.F. (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

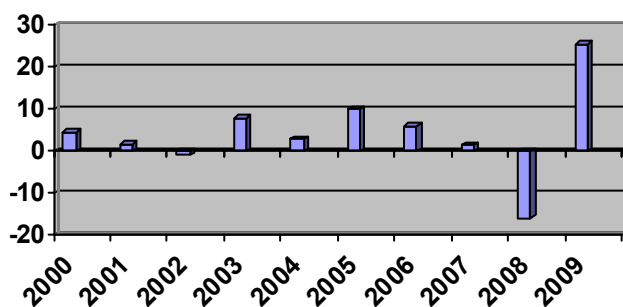
Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUE

Cette partie contient des renseignements statistiques sur les performances du F.C.P., sur le niveau effectif des frais prélevés et sur les transactions réalisées avec des parties liées à la société de gestion.

PERFORMANCES DE L'O.P.C.V.M. AU 31 DECEMBRE 2009 PARTS A

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M.	25,32 %	-2,29 %	4,49 %
Exane ECI euro	21,80 %	-0,21 %	4,04 %

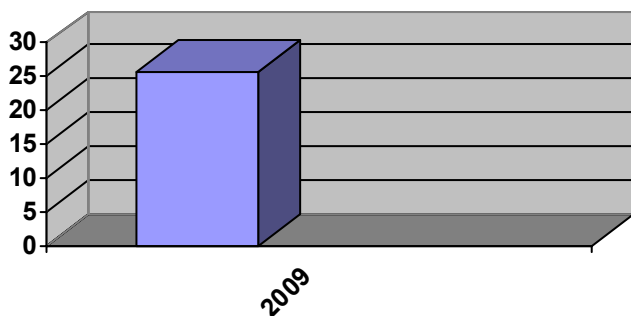
AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances indiquées sont celles de la SICAV SAINT-HONORE CONVERTIBLES transformée en FCP le 21 juillet 2005. Les politiques de gestion sont identiques.

PERFORMANCES DE L'O.P.C.V.M. AU 31 DECEMBRE 2009 PARTS I

PERFORMANCES ANNUELLES



Les calculs de performance sont réalisés coupons nets réinvestis.

Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
O.P.C.V.M.	25,76 %	-	-
Exane ECI euro	21,80 %	-0,21 %	4,04 %

AVERTISSEMENT ET COMMENTAIRES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Les performances indiquées sont celles de la SICAV SAINT-HONORE CONVERTIBLES transformée en FCP le 21 juillet 2005. Les politiques de gestion sont identiques.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU PARTS E

Les données sur les performances des Parts E ne sont pas encore disponibles.

PERFORMANCES DE L'OPCVM AU PARTS R

Les données sur les performances des Parts R ne sont pas encore disponibles.

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009- PARTS A

Frais de fonctionnement et de gestion	1,20%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	0,05%	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		0,05%
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	1,25%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009- PARTS E

Les parts ont été créées le 22 janvier 2009
L'ensemble des taux indiqués est annualisé.

Frais de fonctionnement et de gestion	1,50%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	0,05%	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		0,05%
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	1,55%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009- PARTS I

Les parts ont été créées le 22 juillet 2008
L'ensemble des taux indiqués est annualisé.

Frais de fonctionnement et de gestion	0,84%	
Coût induit par l'investissement dans d'autres O.P.C.V.M. ou fonds d'investissement	-	
Ce coût se détermine à partir :		
. des coûts liés à l'achat d'O.P.C.V.M. et fonds d'investissement		-
. déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'O.P.C.V.M. investisseur		-
Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M.	0,05%	
Ces autres frais se décomposent en :		
. commission de surperformance		-
. commissions de mouvement		0,05%
Total facturé à l'O.P.C.V.M. au cours du dernier exercice clos	0,89%	

PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'O.P.C.V.M. AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE- PARTS R

Les parts ont été créées le 31 août 2009.
Les données sur les frais facturés ne sont pas encore disponibles.

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'O.P.C.V.M., à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,..) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'O.P.C.V.M. et/ou de fonds d'investissement :

Certains O.P.C.V.M. investissent dans d'autres O.P.C.V.M. ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (O.P.C.V.M. cibles). L'acquisition et la détention d'un O.P.C.V.M. cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'O.P.C.V.M. acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'O.P.C.V.M. cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'O.P.C.V.M. cible, qui constituent des coûts indirects pour l'O.P.C.V.M. acheteur.

Dans certains cas, l'O.P.C.V.M. acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'O.P.C.V.M. acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'O.P.C.V.M. :

D'autres frais peuvent être facturés à l'O.P.C.V.M.. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la Société de Gestion dès lors que l'O.P.C.V.M. a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'O.P.C.V.M. à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La Société de Gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

Frais de transaction sur le portefeuille actions et taux de rotation du portefeuille :
Sans objet au regard de la classification du FCP.

Transactions entre la société de gestion pour le compte des O.P.C.V.M. qu'elle gère et les sociétés liées :
Néant